



2024

RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT

# DÉMARCHE RESPONSABLE

INVESTIR AUJOURD'HUI  
POUR UN AVENIR DURABLE



Mai 2025

## LE MOT DU DIRECTOIRE

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport d'allocation et d'impact, un moment clé pour faire le point sur notre engagement en faveur de la transition environnementale.

Dans un contexte mondial de transformation écologique, nous développons des solutions financières ciblées telles que le financement de travaux de rénovation, de modernisation et d'optimisation énergétique afin d'améliorer l'efficacité énergétique des biens immobiliers.

Sans intervenir directement dans les projets, nous sommes convaincus que ces financements jouent un rôle significatif dans l'atteinte des objectifs environnementaux à long terme. Ce rapport retrace les principales étapes de notre démarche, détaille l'allocation des ressources et mesure l'impact généré à la fois pour nos partenaires, nos clients, la société et l'environnement.

Au-delà d'un simple bilan, ce document incarne notre volonté de transparence et affirme notre engagement en faveur d'un avenir plus durable et responsable.

Nous tenons également à remercier nos partenaires épargne et crédit, pour leur engagement, leur confiance et leur collaboration précieuse tout au long de l'année.

**Jean-Marie ALFONSI**  
Président du directoire

**Madalena MAGALHAES**  
Membre du directoire

**Julien BONNIN**  
Membre du directoire

# SOMMAIRE

**LE MOT DU DIRECTOIRE** \_\_\_\_\_ p.2

## MIEUX NOUS CONNAÎTRE

CFCAL-BANQUE EN QUELQUES MOTS \_\_\_\_\_ p.4

LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA \_\_\_\_\_ p.6

LE CERCLE VERTUEUX DU CFCAL-BANQUE \_\_\_\_\_ p.7

NOTRE OFFRE \_\_\_\_\_ p.8

UN CAS CONCRET \_\_\_\_\_ p.9

## L'ALLOCATION DES FONDS

NOTRE MÉTHODE ET GOUVERNANCE \_\_\_\_\_ p.10

COLLECTE ET ALLOCATION DES FONDS EN 2024 \_\_\_\_\_ p.11

LES PROJETS FINANCÉS EN 2024 ET LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES \_\_\_\_\_ p.12

LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES \_\_\_\_\_ p.13

**GLOSSAIRE** \_\_\_\_\_ p.14

**DISCLAIMER** \_\_\_\_\_ p.15



PRÉPARER  
DEMAIN

# CFCAL-BANQUE, C'EST :

## **Une filiale du Crédit Mutuel Arkéa**

Depuis 2010, nous faisons partie intégrante du groupe Crédit Mutuel Arkéa, dont nous partageons les valeurs d'engagement et de responsabilité.



## **Une banque à taille humaine**

Nous sommes plus de 200 collaborateurs engagés.

## **Une fintech de 153 ans**

Nous nous efforçons chaque jour d'innover et d'apporter de nouvelles solutions aux besoins de financement et d'investissement.

## **Une banque agréée**

Nous détenons l'agrément d'établissement de crédit, sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et sommes enregistrés à l'ORIAS en qualité de courtier en assurance.

## **Une infrastructure ouverte**

Nous possédons un système d'informations dédié à notre activité, dont l'infrastructure est ouverte et basée sur un système d'API. Cela permet de faciliter les connexions entre logiciels, fluidifiant ainsi l'échange de données et de fonctionnalités.

## **Un acteur bancaire 100 % intermédié**

Tous nos produits bancaires sont distribués par un réseau d'intermédiaires indépendants et agréé par CfcAl-Banque avec une véritable culture du partenariat.

## **Un maillage national**

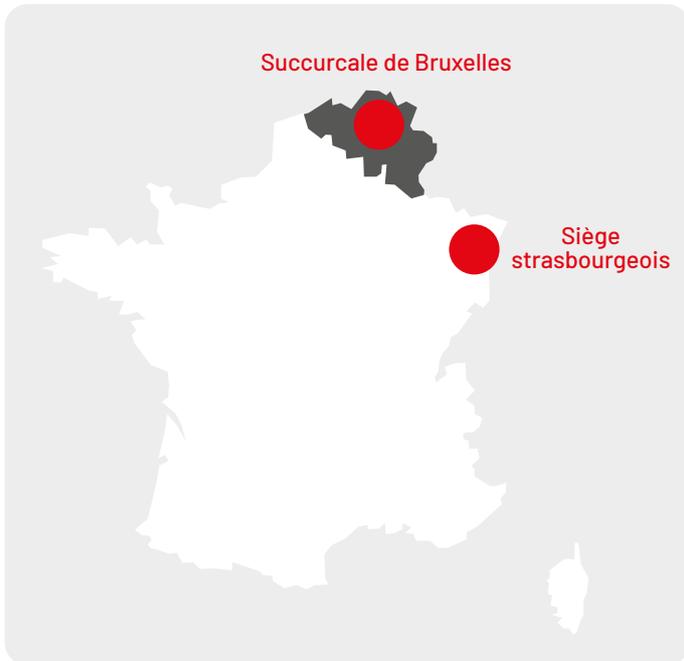
Nous sommes présents sur tout le territoire grâce à notre réseau de partenaires implantés partout en France.



Retrouvez-nous sur notre site internet

[www.cfcAl-banque.fr](http://www.cfcAl-banque.fr)

# CFCAL-BANQUE C'EST AUSSI



## CRÉDITS

CFCAL-Banque intervient sur les marchés français, où nous proposons en intermédiation des crédits hypothécaires et non hypothécaires, du crédit immobilier avec prise de garantie hypothécaire à destination des particuliers ainsi que le financement de parts de SCPI avec nantissement des parts. En Belgique nous offrons exclusivement des crédits hypothécaires.

Nos équipes sont réparties entre nos sites de Strasbourg et Bruxelles.

## ÉPARGNE

Les produits d'épargne de CFCAL-Banque sont actuellement disponibles uniquement sur le marché français. Nos équipes sont basées à Strasbourg.

## CFCAL-BANQUE EN QUELQUES CHIFFRES POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS



## SOLIDITÉ & ÉQUILIBRE

CFCAL-Banque s'appuie sur un réseau de partenaires fiables et sur l'expertise de ses collaborateurs pour proposer une offre financière diversifiée, lui assurant ainsi indépendance et stabilité.

# LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKEA : UNE SOCIÉTÉ À MISSION

Le Crédit Mutuel ARKÉA a adopté en mai 2022 la qualité d'entreprise à mission, qui constitue, dans la loi Pacte, le niveau d'engagement le plus exigeant en termes de responsabilité environnementale et sociétale. Il est **l'un des tout premiers groupes bancaires à se doter de cette qualité qui figure dans ses statuts.**

Intégré au sein de ce groupe, CFCAL-Banque combine la souplesse et la réactivité d'une structure à taille humaine avec la renommée et la solidité d'un acteur coopératif majeur de la banque-assurance.

De par son positionnement singulier de banque de plein exercice à distribution intermédiée, CFCAL-Banque contribue activement à la diversification des activités et des relais de croissance du groupe Crédit Mutuel Arkéa.



## LA SOCIÉTÉ À MISSION

Il s'agit pour une entreprise d'affirmer publiquement sa raison d'être, ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux & environnementaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa : [www.cm-arka.com](http://www.cm-arka.com)



# LA DÉMARCHÉ RESPONSABLE CFCAL-BANQUE

## INDICATEUR DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

CFCAL-Banque s'insère dans la trajectoire du groupe au travers du suivi d'un indicateur de performance extra financière.

Au-delà de la performance financière, CFCAL-Banque s'attache à fournir des solutions à toutes les situations de ses clients et à contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. Ainsi, le CFCAL-Banque a mis en place un indicateur permettant de mesurer le **gain annuel du pouvoir d'achat** obtenu par ses clients dans le cadre d'une opération de regroupement de crédits.

**79,5  
Millions €**

Gains 2024 du pouvoir d'achat de l'ensemble des clients consécutifs à un regroupement de crédit.

## COMPLÉMENTARITÉ & EXPERTISE

Au-delà de la démarche sociale inhérente à notre activité historique de regroupement de crédits, nous nous attachons à anticiper les besoins liés aux évolutions des comportements et nous nous appliquons à faire évoluer notre offre en conséquence.

# LE CERCLE VERTUEUX DU CFCAL-BANQUE

La gamme responsable du CFCAL-banque, c'est aujourd'hui 6 produits de financement et d'épargne visant à fournir une solution responsable à tous les besoins.

Leur vocation ? Accompagner la transition environnementale en associant les thématiques d'efficacité énergétique aux projets de financement.

## COMPTE À TERME VERTUEUX

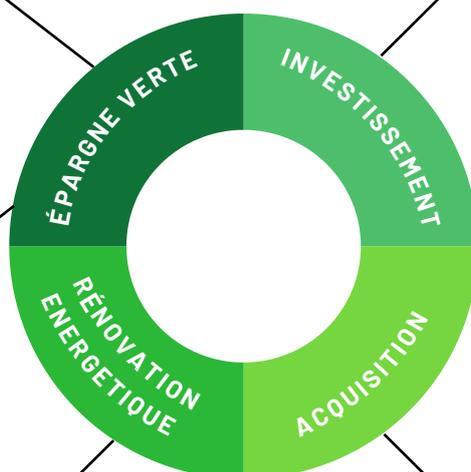
Épargner sur un placement à terme dédié au financement de projets responsables

## LIVRET VERTUEUX

Épargner sur un placement flexible dédié au financement de projets responsables

## HYPO RÉNOV

Financer les travaux de rénovation énergétique < 75 000€



## INVESTYS NANTI

Financer l'acquisition de parts de SCPI avec un label Greenfin ou ISR avec quote-part de 50% de transition environnementale (note ESG).

## INVESTYS

Financer l'acquisition de résidences locatives avec bonus de taux pour les biens DPE A ou B

## EDIFYS

Financer l'acquisition de résidences principales ou secondaires VEFA / Neuves ou anciennes avec un DPE > C et < 135kWh/m<sup>2</sup>/an

## ACCOMPAGNEMENT & OFFRE GLOBALE

La gamme de produits vertueux CFCAL-Banque vise à couvrir les besoins d'épargne et de financement de nos clients.

## NOTRE OFFRE D'ÉPARGNE



En 2024, CFCAL-Banque a choisi d'élargir son offre en lançant le livret d'épargne vertueux, une solution d'épargne innovante, entièrement digitalisée et sécurisée, destinée aux personnes physiques. Distribué en avant-première par Goodvest, ce nouveau produit vise à répondre aux enjeux majeurs de notre époque.

Par ailleurs, une offre complémentaire de compte à terme vertueux sera prochainement proposée.

## LA COLLECTE



Ce livret vertueux, dont les fonds déposés contribuent à financer l'efficacité énergétique des biens immobiliers, nous permet d'accompagner la transition environnementale.

Seuls les crédits répondant aux critères du cercle vertueux, détaillés ci-dessous, pourront bénéficier des fonds investis sur les produits d'épargne vertueux CFCAL-Banque.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES CRÉDITS FINANCÉS



### ACQUISITION D'UN BIEN RÉSIDENTIEL

Acquisition VEFA, acquisition d'un bien Neuf, Construction ou acquisition d'un bien ancien avec DPE = A, B, ou C (jusqu'à 135 kWh/m<sup>2</sup>/an)



### FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉNOVATION / AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE

Nature des travaux :  
isolation thermique /  
installation d'une ventilation double flux / chauffage à énergie renouvelable / eau chaude sanitaire à énergie renouvelable / production d'électricité renouvelable



### FINANCEMENT DE PARTS DE SCPI

SCPI label Greenfin ou SCPI label ISR avec quote-part de 50% de transition environnementale (note ESG).

# CONCRET & RÉALISTE

Notre démarche environnementale vertueuse s'appuie sur des éléments tangibles : la transition énergétique passe aussi par la capacité des financeurs à pouvoir évaluer précisément la durabilité des projets à financer.

# ET SI ON REGARDAIT UN CAS CONCRET ?

## 1

Madame et Monsieur X, âgés de 70 ans, souhaitent **épargner pour préparer l'avenir** de leurs petits-enfants tout en se laissant l'opportunité de retirer ces fonds en cas de nécessité.

Ils souscrivent auprès de leur distributeur un **livret vertueux CFCAL-Banque** afin de se constituer un capital qui aura servi à préparer la planète de demain.

Ils choisissent d'alimenter ce livret responsable par un premier versement de 35 000€, qu'ils souhaitent augmenter mensuellement grâce à des versements de 100€.

## 2

Madame Y, âgée de 40 ans, a un **projet de rénovation énergétique** pour sa résidence principale.

Son conseiller lui propose le produit **Hypo Renov du CFCAL-Banque**.

Nature des travaux financés :  
Isolation par l'extérieur

Impact DPE :  
Gain de deux classes, passage de D à B.

## 3

Les fonds placés par Madame et Monsieur X sur leur livret d'épargne vertueux en 2024 **sont affectés au financement du prêt Hypo Renov** de Madame Y pour les travaux de rénovation énergétique de son domicile.

ENGAGÉ  
& CONCRET

Nous avons à cœur de mettre notre expertise au service des projets de vie et nous nous attachons à pouvoir identifier les impacts concrets de notre activité sur le quotidien de nos clients et sur la transition énergétique.

# ALLOCATION DES FONDS

## MÉTHODE ET GOUVERNANCE



### IDENTIFICATION DES CRÉDITS ÉLIGIBLES

Pour être éligible, le crédit qui va bénéficier de la collecte des livrets et comptes à terme vertueux doit répondre aux critères d'objet de prêt définis par le Crédit Mutuel Arkéa (présentés précédemment) et contribuer à financer l'efficacité énergétique des biens immobiliers.

Un dossier de financement peut être composé de plusieurs prêts. Seules les offres de prêt correspondant à 100 % à l'un des objets autorisés sont retenues pour l'affectation.



### GOUVERNANCE

Chaque trimestre, un comité d'affectation réunissant les services financiers de CFCAL-Banque et du Crédit Mutuel Arkéa ainsi que le service de Finance Durable du Crédit Mutuel Arkéa, permet d'allouer les ressources des livrets et comptes à terme vertueux vers des projets éligibles financés par CFCAL-Banque.

Un suivi régulier matérialisé par la tenue de comité produits permet également d'adapter les conditions de commercialisation des produits d'épargne selon les volumes de financements éligibles octroyés, et ce, afin de s'assurer de la cohérence entre la collecte d'épargne responsable et son affectation.



### SUIVI CHIFFRÉ & REPORTING

Publication annuelle du rapport d'allocation et d'impact sur notre site internet grand public et mise à disposition aux détenteurs de produits d'épargne vertueuse de CFCAL-Banque.

Afin de s'assurer qu'il y ait assez de créances éligibles, CFCAL-Banque suit mensuellement le ratio de l'encours de l'épargne verte et celui de l'encours des crédits verts.

## TRAÇABILITÉ & TRANSPARENCE

Pour garantir le respect de notre engagement vertueux, nous avons travaillé à faire évoluer nos procédures de suivi et notre organisation. En lien avec le groupe Crédit Mutuel Arkéa, nous veillons à bénéficier des outils et des structures permettant de suivre de près l'affectation des investissements.

# ALLOCATION DES FONDS COLLECTÉS EN 2024

## LA COLLECTE VERTUEUSE CFCAL-BANQUE 2024

	COLLECTE NETTE EN 2024
LIVRET VERTUEUX	3 286 025 €

Un compte à terme vertueux est en projet, il sera distribué prochainement.

## ALLOCATIONS DES MONTANTS COLLECTÉS

	NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS OU REFINANCÉS EN 2024	MONTANT DES PROJETS (CAPITAL RESTANT DÛ) FINANCÉS OU REFINANCÉS EN 2024
ACQUISITION D'UN BIEN RÉSIDENTIEL	25	4 680 613 €
TRAVAUX DE RÉNOVATION OU D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE	1	43 932 €
ACQUISITION DE PARTS DE SCPI ÉLIGIBLES	2	264 768 €
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>5 169 313 €</b>

Le Crédit Mutuel Arkéa se charge de l'affectation des créances. Il sélectionne aléatoirement les créances à partir du gisement éligible en appliquant une marge de sécurité.

Les prêts dits « **financés** » correspondent aux prêts dont la date d'octroi est **postérieure** à la date de dépôt sur le compte d'épargne vertueux.

Les prêts dits « **refinancés** » correspondent aux prêts dont la date d'octroi est **antérieure** à la date de dépôt sur le compte d'épargne vertueux.

## PERFORMANCE & RESPONSABILITÉ

Notre collecte d'épargne vertueuse associe performance financière et responsabilité, en finançant des projets durables et éthiques. Nos décisions visent un équilibre entre rentabilité et impact environnemental positif.

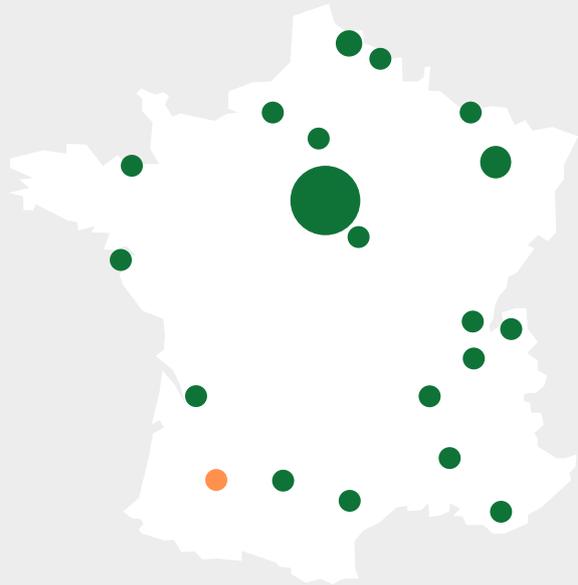
# LES PROJETS FINANCÉS EN 2024

CFCAL-Banque s'engage au quotidien sur des projets respectant des normes de performance énergétique. En lien direct avec le Crédit Mutuel Arkéa, nous avons mis en place un processus rigoureux de sélection qui garantit que chaque projet soutenu contribue activement à la réduction de l'empreinte carbone et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des biens immobiliers.

En évaluant les caractéristiques énergétiques des biens proposés au financement, nous veillons à ce que nos investissements soient non seulement financièrement viables, mais limitent aussi l'impact environnemental.

Notre objectif est de soutenir des initiatives qui répondent aux exigences actuelles, mais qui préparent également un avenir plus durable.

LOCALISATION DES ACQUISITIONS ET DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE FINANCÉS OU REFINANCÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2024\*



\* **Acquisition de biens** VEFA / neuf / construction ou ancien avec DPE A, B ou C (jusqu'à 135 kWh/m<sup>2</sup>/an) et de **rénovation énergétique**.

Émissions de CO<sub>2</sub>e évitées en 2024  
**32,5 tonnes**

Rendez-vous l'année prochaine pour suivre l'évolution de la démarche !

## ACCESSIBILITÉ & PROXIMITÉ

Grâce à notre réseau national de partenaires, nous sommes présents sur tout le territoire français et offrons des possibilités de crédits responsables destinés à tous vos projets d'acquisition et de rénovation énergétique.

# LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>e ÉVITÉES : 4 ÉTAPES

## 1. CALCUL DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE DU LOGEMENT FINANCÉ

On multiplie la consommation d'énergie primaire figurant dans le DPE du bien par sa surface pour obtenir sa consommation totale annuelle en kWhEP/an. Si le bien est neuf, on utilise la valeur réglementaire limite pour que le bien obtienne une note DPE A (70 kWh/m<sup>2</sup>/an).

### EXEMPLE

Madame Y achète un appartement de 84m<sup>2</sup> situé dans le sud de la France en 2024.

Le DPE de cet appartement présente une classe énergétique à C avec une consommation de 133 kWhEP/an.

**Calcul de la consommation :**  
**84 x 133 = 11 172 kWhEP/an**

## 3. CALCUL DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRIMAIRE

On fait la différence entre la consommation énergie primaire consommée par le bien que nous finançons et celle que nous avons calculée.

Le logement financé économise donc :  
**19 320 - 11 172 = 7 548 kWhEP/an**  
 par rapport à un logement moyen de la même région.

## 2. CALCUL DES ÉMISSIONS MOYENNES DE CO<sub>2</sub>e D'UN LOGEMENT DE SURFACE ÉQUIVALENTE DANS LA MÊME RÉGION

La France métropolitaine compte 3 grandes zones climatiques définies sur la base des températures hivernales et estivales des régions qui la composent. Pour chaque zone, une consommation d'énergie primaire moyenne par mètre carré est définie. En multipliant cette consommation moyenne par la surface du bien financé, on obtient la consommation d'énergie primaire moyenne pour un telle surface en kWhEP/an.

L'appartement se situant dans le département 13, il fait partie de la zone climatique H3. Pour cette zone, la consommation d'électricité moyenne/m<sup>2</sup>/an est de 230 kWhEP.

**84 x 230 = 19 320 kWhEP/an**

## 4. CALCUL DES ÉMISSIONS ÉVITÉES

Nous appliquons à cette économie d'énergie, le facteur de transformation d'énergie primaire en énergie finale qui traduit la perte d'énergie que subit l'électricité lors de son passage de l'état naturel à la livraison au consommateur. Puis nous appliquons le facteur d'émission d'énergie moyen en France qui permet de rapporter l'énergie finale aux émissions de CO<sub>2</sub>e générées par cette dernière. Et nous obtenons une valeur correspondant au nombre de kg de CO<sub>2</sub>e équivalent évitées par an pour le bien financé.

Conversion de l'énergie primaire en énergie finale :  
 7 548 kWhEP x 0,6473 (facteur de transformation)  
**= 4 886 kWh/an**

Conversion de l'énergie finale en émission de CO<sub>2</sub> :  
 4 886 x 0,13 (facteur d'émission d'énergie moyen)  
**= 635,18 KG DE CO<sub>2</sub>/AN ÉVITÉES**

RIGUEUR  
& PRÉCISION

L'analyse des émissions de CO<sub>2</sub>e évitées est basée sur une méthodologie de calcul définie par le Crédit Mutuel Arkéa sur base d'indicateurs mis à jour régulièrement et permettant de matérialiser les effets concrets des projets financés et refinancés par CFCAL-Banque.

# GLOSSAIRE

## ACPR

Adossée à la Banque de France, l'**Autorité de Contrôle Prudentiel** et de **Résolution** (ACPR) est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires, d'assurance et de leurs intermédiaires, dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

## API

Une API, pour **Application Programming Interface**, est un programme permettant à deux applications distinctes de communiquer entre elles et d'échanger des données.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Le crédit ou prêt hypothécaire est un prêt bancaire garanti par une hypothèque sur un ou plusieurs biens immobiliers dont l'emprunteur est propriétaire.

## CRITÈRES DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance... Ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.

## DPE

Le **Diagnostic de Performance Énergétique** (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

## CRITÈRES ESG

Les critères **Environnementaux**, **Sociaux** et de **Gouvernance** (ESG) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO<sub>2</sub>e, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets,
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés,
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration.

## FINTECH

Le terme Fintech est issu de la fusion des mots «finance» et «technologie» (financial technology), et désigne l'ensemble des nouvelles technologies financières utilisées pour améliorer les services financiers.

## LABEL GREENFIN

Créé par le Ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité «verte» des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.



## LABEL ISR

Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le Ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



## SCPI

Une **Société Civile de Placement Immobilier** (SCPI) est un organisme de placement collectif prenant la forme d'une société non cotée en Bourse. La SCPI collecte de l'argent auprès de nombreux investisseurs dans l'unique objectif d'acquérir et gérer un patrimoine immobilier destiné à la location.

## VEFA

La **Vente en l'Etat Futur d'Achèvement** (VEFA) est un contrat par lequel l'acquéreur acquiert un bien immobilier à construire ou en cours de construction. Il devient propriétaire du sol à la signature du contrat de vente, puis propriétaire du bien au fur et à mesure de sa construction.

## ORIAS

L'**ORIAS** est l'organisme en charge du Registre officiel des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor (Ministère de l'Economie). L'immatriculation de ces intermédiaires sur ce Registre est obligatoire. Le site internet de l'Orias permet de vérifier que l'intermédiaire est autorisé à distribuer des produits d'assurance, bancaires ou financiers.

# DISCLAIMER

Ce document a été préparé et distribué par CFCAL-Banque, agréé en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le présent document et les informations qu'il contient vous sont communiqués uniquement à des fins d'information. Rien dans ce document ne constitue une recherche en placement de produits d'épargne, un conseil en placement, un prospectus de vente, une offre ou une sollicitation incitant à entreprendre des activités de placement. Ce document ne constitue pas une recommandation de souscription de produits de placement ni ne recommande un produit d'investissement en particulier.

Les informations et les opinions exprimées dans le présent document ont été obtenues de bonne foi auprès de sources jugées fiables. Cependant, aucune garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, la suffisance, l'exhaustivité ou la fiabilité de ce document. Les informations contenues dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.



2024  
RAPPORT D'ALLOCATION ET D'IMPACT

**CFCAL-Banque**

Crédit Foncier et Communal d'Alsace Lorraine - Banque  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 20 988 295, 69€  
Siège social : 1 rue du Dôme - 67000 Strasbourg  
Siren 568 501 282 RCS Strasbourg

[www.cfc-al-banque.fr](http://www.cfc-al-banque.fr)